



Crédit photo: Renaud Pintiaux

Municipalité du village de Tadoussac

MESURES D'ASSOUPPLISSEMENTS!

En raison de la situation actuelle, en pleine pandémie, le conseil municipal a adopté, le 24 février dernier, une résolution afin de mettre en place une mesure d'assouplissement financière pour soutenir ses citoyens et ses entreprises pendant cette période difficile.

À compter du 1er mars 2021, tous les intérêts et les pénalités des sommes dues sur les comptes de taxes et les comptes à payer sont reportés jusqu'au **31 août 2021**.

Les dates de versement pour le paiement des taxes municipales, comme prévu au règlement no 380, demeurent les mêmes, soit : le 2 avril, le 2 mai, le 2 juillet, le 2 août, le 2 septembre et le 2 octobre. Cependant, des frais s'appliqueront seulement après le 31 août si vous ne respectez les périodes de paiement.

Ce qui veut donc dire que dès le 1er septembre 2021, tout solde dû, incluant les paiements des échéanciers, sera totalisé avec les intérêts et les pénalités de tous les comptes dus.

Nous demandons la collaboration de ceux qui sont dans la possibilité de faire leur paiement de taxe selon les dates prévues, de le faire, afin de nous aider financièrement à soutenir notre communauté par cette mesure exceptionnelle. Nous demeurons disponibles en tout temps afin de bien vous expliquer cette mesure en cas d'incompréhension.

Informations: Marie-Claude Guérin, 418 633-4966 ou mcguerin@tadoussac.com

RÉUNION RÉGULIÈRE DU 8 MARS 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales – reporté (selon le décret numéro 102-2021, aucune vente à l'enchère publique d'un immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires ne doit avoir lieu);
- Correction de la résolution 2021-0044 au procès-verbal du 8 février dernier (modification au montant total du bonus aux recrues incendie);
- Approbation d'un rapport de rendement insatisfaisant dans le cadre du projet pilote de recharge de plage dans la baie de Tadoussac (Couillard Construction ltée);
- Corporation Tadoussac 2000 - reporté.

GESTION FINANCIÈRE

- Comptes à payer;
- Cain Lamarre (paiement de facture pour des services professionnels rendus au montant de 3 004.30\$ taxes incluses);
- Englobe – Étude géotechnique – Mur de soutènement (paiement de facture au montant de 20 738.62\$ taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ET TOURISTIQUE

- Demande d'aide financière Fonds des communautés en santé de la MRC La Haute-Côte-Nord (dépôt du projet « Acquisition d'un biciborne »);
- Demande d'aide financière – Programme de soutien aux entreprises - volet expertise de la MRC La Haute-Côte-Nord (dépôt du projet « Étude comparative – recherche de solutions pour les travailleurs saisonniers à Tadoussac »);
- Dépôt de la demande d'agrément du Poste de Traite Chauvin – 19 avril 2021, auprès du ministère de la Culture et des Communications;
- Gestion de la chapelle de Tadoussac - Nomination de M. Claude Brassard à titre de Directeur aux opérations pour la saison 2021 (Demande de la Fabrique Sainte-Croix acceptée);

- Nomination au conseil d'administration de l'Archéo-Mamu Côte-Nord (M. Stéphane Roy, conseiller);
- Passeport Attraités – Entente de partenariat avec Croisières AML.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ET URBANISME

Dossiers CCU;

- 203, rue des Pionniers (Remplacement de l'enseigne commerciale sur la façade - Demande acceptée);
- Lot 4 342 296 – PIIA (Implantation d'une toilette publique à l'entrée du stationnement de la cale sèche – Demande acceptée);
- Lot 6 071 203 – PIIA (Implantation d'une toilette publique sur le quai – Demande acceptée à condition qu'elle soit accessible aux personnes à mobilité réduite).

INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

- Mandat – Rénovation du bâtiment municipal situé au 187-189 rue Bord-de-l'Eau (Chabot Construction ltée - conditionnel).

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

- Mandat – Plan d'intervention (M. Yves Gauthier - réalisation de 23 plans d'intervention à risque élevé et très élevé au montant de 175\$ par plan);
- Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation 2021-2022 auprès de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) (Renouvellement accepté – signataire M. Claude Brassard ou Mme Guérin).

ENTENTES ET BAUX

- Prolongation du bail de la Garde côtière canadienne de Tadoussac (jusqu'au début des travaux de Destination Tadoussac sur le quai).

CORRESPONDANCES

- Demande de commandite - Rallye Croisière du fleuve Saint-Laurent 2021 – reportée;
- Demande de commandite – Festival entre nous de l'Odyssée artistique – Don de 100\$.

INFORMATIONS DIVERSES



Depuis plusieurs semaines nous observons une hausse de chiens qui vagabondent dans des endroits publics et sur des propriétés privées autres que celles des propriétaires de ces animaux. Nous vous rappelons que tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain et que le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal. Tout propriétaire de chiens doit obtenir pour chacun de ses chiens une licence sans délai. Un chien qui ne porte pas la licence peut être capturé par un contrôleur et gardé dans une fourrière prévue à cette fin.

Bien que la Municipalité tente actuellement de trouver des solutions, votre collaboration est essentielle afin de pallier ce problème et ainsi favoriser un milieu de vie plus harmonieux.

la Municipalité du village de Tadoussac appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au:

www.recensement.gc.ca

Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.



Nouvelle vague de distribution de BACS À COMPOST POUR LA CUISINE

GRATUIT pour les citoyens de Tadoussac

Venez récupérer votre bac aux bureaux de la municipalité sur les heures d'ouverture

162 rue des Jésuites

Lundi au jeudi
8h30 à 12h - 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à 12h



Camp de jour été 2021

Début le 28 juin 2021

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
LE 31 MAI 2021

Toutes inscriptions reçues après cette date ne sera pas traitées

Inscription : www.municipalite.tadoussac.com
(Onget Vivre à Tadoussac, Camp de jour)

COVID 19

Les mesures sanitaires appliquées pour cette été seront sensiblement les mêmes que l'été passé. Nous vous garderons au courant pour les spécifications.

1. Distanciation physique
2. Activités extérieures
3. Limitation des contacts physiques
4. Mesures d'hygiène

Municipalité du village de Tadoussac
286 rue de la Falaise | 418 235-4446 poste 245 | loisirs@tadoussac.com | www.municipalite.tadoussac.com

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC

ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE

Le conseil municipal du village de Tadoussac a adopté, lors de leur séance du 8 février dernier, une résolution adhérant à la **déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect de l'Union des Municipalités du Québec** suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidats, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de nous exprimer en toute liberté.

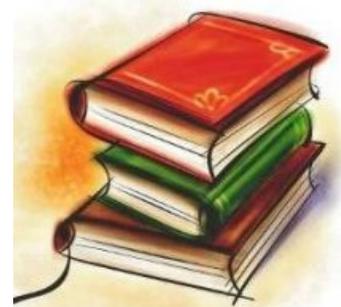
La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « **La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie** ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »



Municipalité du
village de Tadoussac



HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

MARDI ET VENDREDI

18 h à 20 h

**POINT DE SERVICE
DU CLSC**

HORAIRE

**OUVERT LE LUNDI
DE 8H30 À 11H30**

**URGENCE
VOIRIE**

418-235-4446 poste 3

INFO-SANTÉ

811